

AVIS PUBLIC

Rosemont
La Petite-Patrie

Montréal 

AVIS DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, que le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement tiendra une séance publique le 9 octobre, à 19 h, à la salle du conseil située au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, afin de statuer sur la demande d'autorisation pour démolir le bâtiment situé à l'adresse suivante :

6522-24, 25^e Avenue

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) et au Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA-6), toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement, à l'adresse suivante :

**Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie**

**5650, rue D'Iberville, 2^e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3**

Donné à Montréal, ce 24 septembre 2013
M^e Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA